



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 8 avril 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^o étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Reconnaître une marge latérale droite de 3,05 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 6,0 mètres. (DM 2019-0007)	369, boulevard Pie-XII
<ul style="list-style-type: none">Reconnaître une marge latérale droite de 0,50 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 0,90 mètre. (DM 2019-0011)	311, rue Lahaie

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^o jour de mars 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau